

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
17/10/2016

Dossier complet le :
17/10/2016

N° d'enregistrement :
2016-4020

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint-Angel

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

BRADEL Joël, Maire

RCS / SIRET

1211119118119018110101151

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Défrichement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement de futaie résineuse

4.2 Objectifs du projet

Remise en prairie naturelle aux fins de réouverture de milieux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pour partie, arrachage de souches, mise en auclain, pour partie broyage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien pour pâturage



Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement - Code Forestier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
hectare	2,32

4.6 Localisation du projet

Adresse

Les Razas
YB 101 et 102

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Saint. Angel 19200

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage forestier

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

P. L. U.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone naturelle

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR Millevaches
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ameélioration du paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?				
Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, décrivez lesquelles : <input type="text"/>

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de la flore et faune Amélioration de la biodiversité
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation d'espace forestier en espace agricole

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la présentation et de l'analyse succincte du projet, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.
Les travaux ont pour but l'amélioration environnementale au sens large, paysage et diversité biologique de ce site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **S A I N T - A N G E L**

le. **5 Octobre 2016**

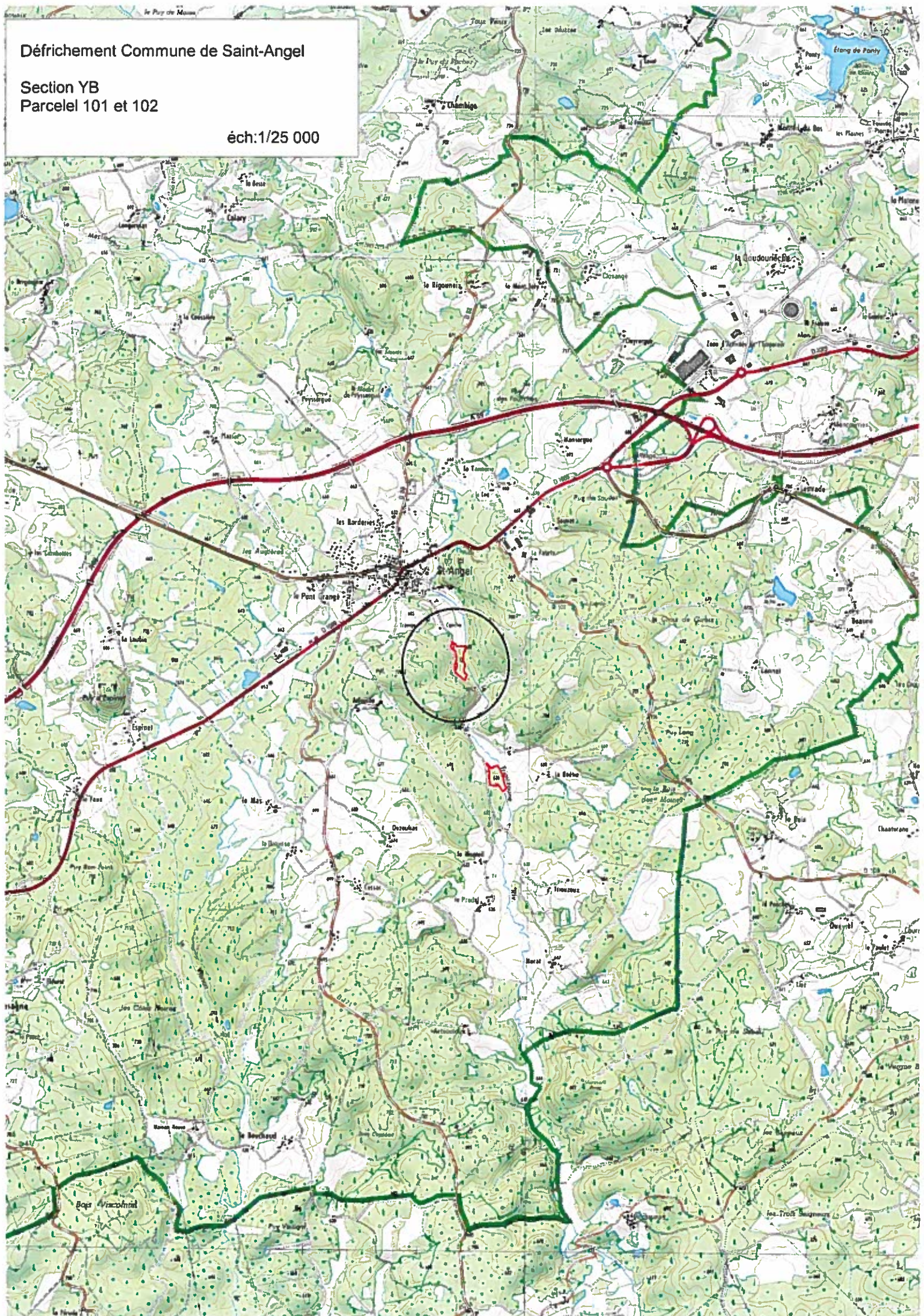
Signature



Défrichement Commune de Saint-Angel


Section YB
Parcelles 101 et 102

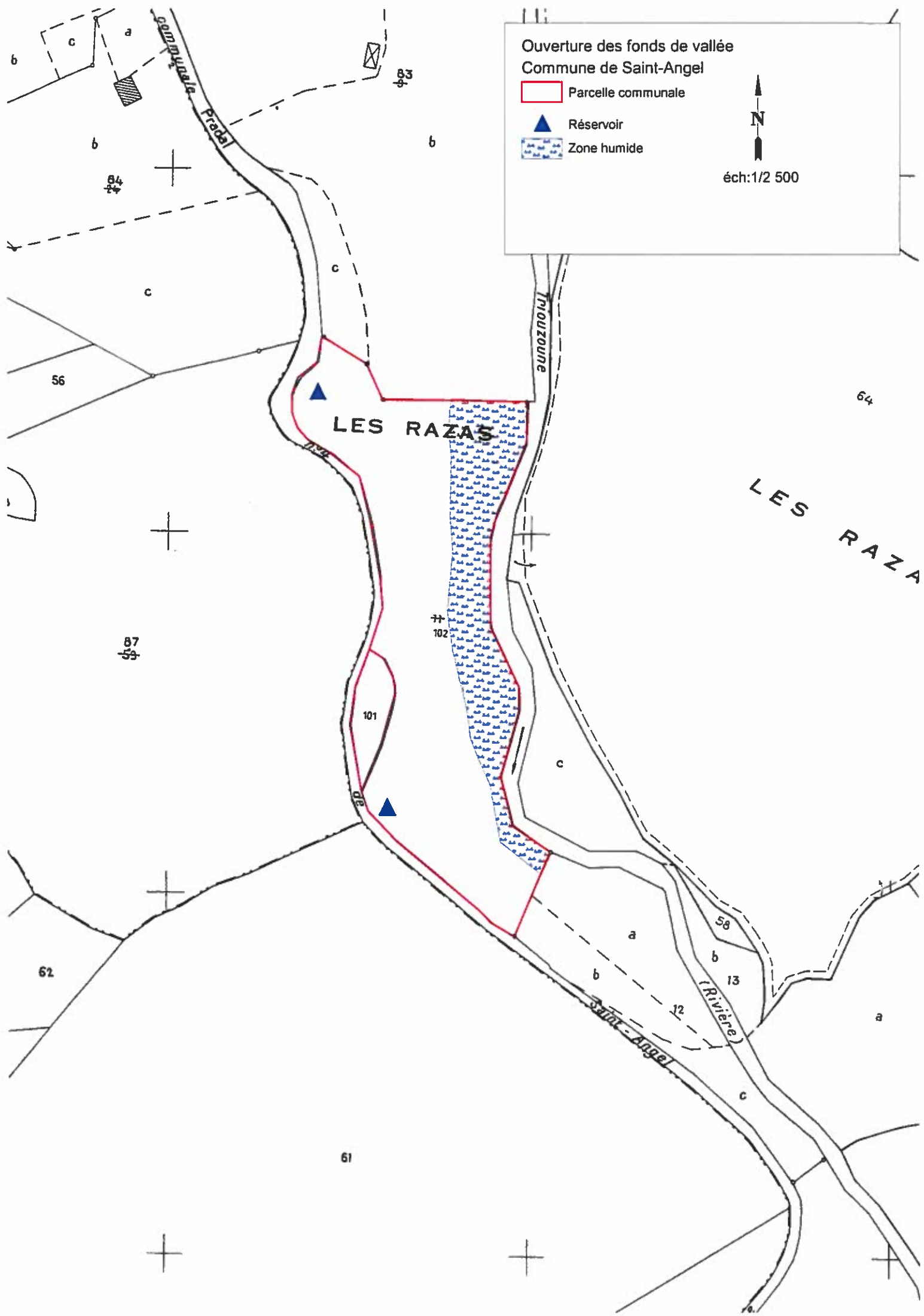
éch:1/25 000



Ouverture des fonds de vallée
Commune de Saint-Angel

- Parcelle communale
- ▲ Réservoir
- Zone humide


 éch: 1/2 500



Tas de rémanents.

Fosse

ZONE 1

Bac



ZONE 2

Mairie de Saint-Augel.

0 10 m



PROJET D'OUVERTURE DES FONDS DE LA VALLEE DE LA TRIOUZOUNE

Commune de Saint-Angel



Contexte :

La commune de Saint-Angel est propriétaire de deux parcelles situées le long de la rivière Triouzoune en aval du bourg.

Ces parcelles sont d'anciens prés de fauche qui ont été boisés dans les années 60-70 suite à leur abandon par l'agriculture.

Les parcelles YB 102 et 101 étaient composées d'un boisement d'épicéas communs qui ont été coupés dans l'année 2012, ne subsistent que les souches et les rémanents d'exploitation. Une partie du sol est en nature de zone humide.

On note la présence de deux anciens réservoirs d'irrigation (« cerbes ») qui recueillent les eaux de sources provenant des fonds supérieurs.



Vue d'ensemble (aval-amont)



Elément du patrimoine (réservoir bâti)

La rivière Triouzoune qui traverse le territoire de Saint-Angel du nord au sud sur un linéaire de plus de 13 kilomètres est un élément remarquable du patrimoine naturel de la commune.

Les composantes fortes de ce milieu en sont les espèces animales emblématiques inféodées à la rivière parmi lesquelles on peut citer la loutre, la moule perlière, qui sont les marqueurs d'un milieu naturel préservé.

La valeur paysagère de la vallée a été reconnue par son classement en « paysage sensible » au niveau régional, notamment pour ses portions situées dans les zones agricoles exploitées.

Le chemin de randonnée dit du Prieuré validé au PDIPR et édité par les guides « Chamina » longe ces parcelles.

Objectifs :

Le projet envisagé vise trois objectifs principaux :

- Améliorer la qualité des paysages
- Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Restaurer les zones humides

1. Améliorer la qualité des paysages

L'abandon des pratiques agricoles a conduit à la fermeture des paysages par l'implantation de boisement résineux sur d'anciens prés de fauche et de pacage. La restauration de ces terrains et leur ré-affectation à l'agriculture permettra l'ouverture du fond de vallée et apportera une « plus-value » paysagère par le retour de l'ensoleillement et la continuité avec les parcelles situées en aval et amont.

2. Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

L'enrésinement des bords de rivière entraîne la perturbation du fonctionnement des écosystèmes aquatiques, notamment par la disparition de l'éclairement ainsi que par la déstabilisation des berges due au système racinaire des conifères. La fonction d'épuration de la rivière est atténuée et la qualité des eaux restituées en est dégradée. La diversité des espèces piscicoles et aquatiques est réduite.

3. Restaurer les zones humides

Les zones humides, de par le nombre des espèces animales et végétales qui les composent sont des réservoirs de bio-diversité à forte valeur environnementale. La fermeture de ces milieux par les boisements réduit considérablement les espèces présentes et donc la valeur biologique de ces terrains. Ce sont également des zones qui contribuent au stockage et à l'amélioration de la qualité des eaux par leur pouvoir de filtration.

Moyens techniques:

Les travaux envisagés doivent permettre de réintroduire une activité de pâturage afin d'arriver à une gestion pérenne de ces parcelles.

Travaux de préparation du terrain possibles : Le dessouchage, la mise en andain des rémanents et le broyage semblent être les solutions les plus adaptées ; Les souches seront maintenues en place sur les zones humides afin de limiter les impacts sur ces milieux et pour être en conformité avec la législation sur l'eau et les milieux aquatiques. Le broyage sur les surfaces de zone humide de la parcelle 102 peut être envisagé.

Travaux d'équipement : Afin d'assurer l'entretien de ces terrains, le pâturage par des bovins ou des ovins est la solution la plus adaptée. Une clôture de type « ursus » devra être installée sur le périmètre des parcelles concernées.

Entretien:

Afin d'assurer la pérennité de ce projet, la solution la plus favorable est le pâturage estival de ces parcelles. L'entretien de ces terrains pourra se réaliser en partenariat avec un agriculteur local sous forme de location ou de convention d'utilisation.

Aspects réglementaires:

Une demande d'autorisation de défrichement devra être déposée auprès des services de la DREAL et de la DDT.

Bien que ces parcelles soient non soumises au régime forestier, l'avis de l'ONF devra être demandé.

Un avis sur les travaux envisagés devra être demandé au service chargé de la police de l'eau (DDT).

Conclusion:

Ce projet est le point de départ d'une opération plus globale d'aménagement et de gestion durable de la vallée de la Triouzoune.

Il est envisagé la restauration des réservoirs situés sur les parcelles communales qui sont des éléments remarquables du petit patrimoine.

L'entretien des berges et de la ripisylve de la rivière pourra faire l'objet d'un programme d'aménagement.

Ces travaux pourront être portés par la communauté de commune qui dispose des compétences dans ce type de projet.

Un partenariat technique et financier sera sollicité auprès du Parc Naturel Régional de Millevaches dans le cadre des aides de l'Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale dédiée à ce type de projet.